

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DES
ALPES-DE-
HAUTE-PROVENCE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE

A

**Actes
du pouvoir souverain
avant 1790
et Domaine public**

Sophie Chouial
sous la direction de
Jean-Christophe Labadie

DIGNE-LES-BAINS, 2013

Modifié mars 2016



RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE A

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Identification

Référence

FRAD004/série A

Intitulé

Série A : actes du pouvoir souverain avant 1790 et Domaine public.

Dates

1442 - 1789

Niveau de description

Fonds

Importance matérielle et support de l'unité de description

3,75 ml, 30 boîtes, cotes A1-A35

Support papier

Certaines pièces sont revêtues d'un cachet (notamment la correspondance).

Contexte

Nom du producteur

Administration royale

Administration de Provence

Histoire administrative

Entité géographique

Lors de la création des Basses-Alpes en l'an II, les frontières des anciennes vigueries ont été en général respectées. Ainsi les limites des trois vigueries de Forcalquier, Sisteron et Barcelonnette ¹ forment peu ou prou le territoire de ces trois districts en l'an II. Le district de Digne résulte de la réunion de trois vigueries (Moustiers, Val-de-Barrême et Seyne). Le district de Castellane rassemble quant à lui les vigueries d'Annot, de Colmars et la terre adjacente d'Entrevaux ².

Le territoire de la haute Provence appartenait au comté de Provence qui est rattaché au royaume de France en 1481.

¹ La vallée de Barcelonnette ne fut rattachée à la Provence qu'en 1714 par le traité d'Utrecht.

² BARATIER (Édouard), DUBY (Georges), HILDESHEIMER (Ernest), *Atlas historique, Provence, Comtat, Orange, Nice, Monaco*, Paris, A. Colin, 1969.

Administration provinciale

Le parlement d'Aix

Un parlement est institué à Aix en 1501. Au-delà de ses fonctions judiciaires ³, « cette institution jouait aussi un grand rôle dans les domaines politique, administratif, réglementaire ou de simple police ⁴ ». Le parlement était chargé de l'enregistrement et de la publication des lois. Une fois inscrites dans les registres du parlement, les lois royales étaient imprimées et largement diffusées auprès de toutes les juridictions et autorités provençales. Le parlement exerçait un pouvoir réglementaire par ses arrêts de règlement et pouvait de ce fait adopter de nombreuses mesures concrètes d'administration : maintien de l'ordre, surveillance des autorités municipales, réglementation des affaires économiques, etc ⁵. Par ailleurs, en 1704 une chambre des eaux et forêts est créée au sein du parlement. Cette juridiction s'inscrit dans la vaste réforme initiée par Colbert au XVII^e siècle pour remédier à l'état déplorable de la forêt française avec notamment la promulgation d'une véritable charte forestière en 1669. Cette ordonnance « vise au rétablissement et à la conservation du patrimoine forestier ⁶ ». Elle « organise les juridictions qui ont à connaître des contraventions et de la gestion des forêts ⁷ ». Confondue avec la chambre des enquêtes en 1746, la chambre des eaux et forêts fut suspendue en 1773 suite à la réforme des parlements Maupéou, puis rétablie en 1777 ⁸. Le parlement est supprimé par l'Assemblée constituante en 1790.

La Cour des comptes, aides et finances ⁹

La chambre des comptes est érigée en cour souveraine par Henri II en 1555 (édit d'Anet). Elle avait connaissance en dernier ressort de tous les procès relatifs aux finances, au Domaine, aux tailles, aux gabelles ¹⁰, aux affouagements, monnaies, jugements de tous officiers et agents des finances. Depuis la création du parlement d'Aix en 1501, les deux juridictions étaient souvent en conflit pour des questions de compétences. Elle est supprimée par décret de l'Assemblée constituante en 1790.

³ Cour souveraine, elle jugeait en appel des causes civiles et criminelles provenant des tribunaux des sénéchaussées. Elle pouvait être saisie aussi en première instance pour des affaires criminelles les plus importantes ou dans le cas de privilège de *committimus*. (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, « Le parlement de Provence », rubrique histoire et archives, site web des archives départementales des Bouches-du-Rhône, mis à jour en août 2012, consulté le 7 juin 2013. URL : <http://www.archives13.fr>). Le privilège de *committimus* offre la possibilité au Roi de commettre un juge pour une affaire donnée ; il accorde ainsi à un individu ou à un corps le privilège personnel de plaider en première instance devant les juges qu'il désigne. (OURLIAC (Paul), « Committimus », dans BLUCHE (François), *Dictionnaire du grand siècle*, Paris, Fayard, rééd. 2005, p. 369.)

⁴ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, « Le parlement de Provence », rubrique histoire et archives, site web des archives départementales des Bouches-du-Rhône, mis à jour en août 2012, consulté le 7 juin 2013. URL : <http://www.archives13.fr> .

⁵ HAROUEL (Jean-Louis), BARBEY (Jean), BOURNAZEL (Éric), THIBAUT-PAYEN (Jacqueline), *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, Paris, P.U.F, 10^e édition, 2003.

⁶ POITRINEAU (Abel), « Eaux et Forêts », dans BLUCHE (François), *Dictionnaire du grand siècle*, Paris, Fayard, rééd. 2005, p. 517.

⁷ POITRINEAU (Abel), *op.cit.*, p. 517.

⁸ BUSQUET (Raoul), *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*, Marseille, Barlatier, 1920, p. 109, 117, 118.

⁹ BUSQUET (Raoul), *op. cit.*, p. 144-175.

¹⁰ BRUN (J.P.), *Alpes-de-Haute-Provence, territoire et population*, 2007, tapuscrit non publié. (coté 03 891 aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Les États de Provence puis les assemblées des communautés de Provence ¹¹

La Provence est un pays d'État où les trois ordres sont représentés et, contrairement aux pays d'Élection, les États votent les subsides dus au roi. Ils délibéraient aussi sur les dépenses diverses qui incombait à la province. Contestant souvent la politique fiscale royale, les États de Provence furent suspendus en 1639 et l'assemblée des communautés de Provence occupa dès lors le premier plan ¹². La noblesse n'aura de cesse de réclamer la convocation des États jusqu'à la Révolution car sa représentativité était moindre dans les assemblées que dans les États. En 1787, le roi, face à la crise financière que le royaume traverse, demande la convocation des États provinciaux. L'édit de juin 1787 prévoit que le Tiers ait le même nombre de députés que ceux du clergé et de la noblesse réunis. S'ensuit en Provence, une période agitée où le Tiers et la noblesse défendent chacun leurs prérogatives. Dans la série A est conservée ¹³ une note anonyme de 1787 à l'adresse des procureurs du Pays qui demandaient au roi que les trois ordres qui composent la province participent à ses charges. Cette note conteste la participation financière de la noblesse et réclame le rétablissement des États selon leur forme ancienne ¹⁴.

Les affaires courantes du pays étaient administrées par les procureurs. On distinguait les procureurs « nés » et les procureurs « joints ». Les premiers étaient issus, depuis l'édit de Joinville en 1535, du consulat d'Aix. L'archevêque d'Aix, les consuls et assesseurs de la ville formaient ainsi les procureurs nés. Les seconds étaient élus par les États puis par les assemblées des communautés. Chaque ordre nommait deux procureurs joints pour une durée de mandat variable. Avant la suppression des États en 1639, leur mandat était annuel. Ensuite la situation évolue différemment selon les ordres. Les procureurs du clergé et de la noblesse conservèrent, à quelques exceptions près, leur mandat à vie. Ceux du Tiers continuèrent à être élus annuellement par les assemblées des communautés jusqu'à la fin de la monarchie. Les procureurs nés se réunissaient régulièrement mais lorsque l'urgence de la situation l'imposait, les procureurs joints étaient aussi convoqués pour tenir une assemblée particulière avec les procureurs nés ¹⁵.

Les vigueries

Subdivision de base regroupant plusieurs communautés, la viguerie était le cadre dans lequel étaient exécutées les décisions des États ou des Assemblées générales des communautés. Elles furent supprimées en 1535 par l'édit de Joinville et rétablies en 1542. Elles perdent alors leur attribution judiciaire, administrative et financière. « Mais si, comme le signale Raoul Busquet, dans les cadres de l'administration royale la viguerie avait perdu à peu près toute importance réelle, tout au contraire, sous l'aspect de l'administration du Pays, son rôle devint plus important et plus précis à mesure que cette administration se compliqua ¹⁶ ». En effet les viguiers relayaient auprès des communautés les actes du pouvoir souverain ou du gouverneur qui étaient transmis aux assemblées du Pays, les règlements, les impositions, voire des informations sur la famille royale, les avancées médicales, les proclamations de la paix. Les vigueries avaient aussi comme charge principale l'entretien des ponts et chemins de leur circonscription.

¹¹ BUSQUET (Raoul), *op.cit.*, p. 194.

¹² L'assemblée générale des communautés de Provence existait déjà au Moyen Âge mais les réunions étaient moins fréquentes et son rôle incertain. (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, « Les États de Provence », rubrique histoire et archives, site web des archives départementales des Bouches-du-Rhône, mis à jour en août 2012, consulté le 7 juin 2013. URL : <http://www.archives13.fr>).

¹³ Sous la cote A22.

¹⁴ Voir le contexte historique de cette note dans BUSQUET (Raoul), *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*, Marseille, Barlatier, 1920, p. 252, 253.

¹⁵ BUSQUET (Raoul), *op.cit.*, p. 189.

¹⁶ BUSQUET (Raoul), *op.cit.*, p. 261.

Administration royale

La généralité et l'intendance

C'est sous Richelieu vers 1630 que le système de l'intendance classique se met en place. La haute Provence dépendait de la généralité d'Aix. La généralité était au départ une circonscription financière apparue au xv^e siècle. Elle devient par la suite la circonscription administrative de l'intendant. Véritable commissaire administratif du roi, souvent premier président du parlement de Provence¹⁷, l'intendant de police, justice et finances voit sa compétence judiciaire se développer. Face à la complexité croissante des affaires de contentieux administratif, il devient, en effet, juge ordinaire en matière administrative à partir de 1673¹⁸. L'intendant exerçait ses attributions par l'intermédiaire des subdélégués responsables chacun d'un ressort rassemblant un certain nombre de communautés. À la veille de la Révolution, la haute Provence comptait 14 subdélégations : Annot, Barcelonnette, Castellane, Colmars, Digne et le Val de Barrême, Entrevaux, Forcalquier, Manosque, Les Mées, Moustiers, Riez, Seyne, Sisteron, Valensole¹⁹.

Historique de conservation

L'introduction de l'instrument de recherche de la série A publié en 1987 mentionne l'existence de nombreux imprimés et lettres circulaires qui s'étaient accumulés dans le dépôt des Archives départementales sans jamais avoir été classés. Les plus grands sous forme de placards ont été cotés dans la série Fi des documents figurés (voir le répertoire des affiches de 1515 à 1789), les autres, de petits formats, ont été regroupés dans la série A. Cependant, il est à noter que les placards rangés sous la cote Fi n'ont pas de double cote qui permettrait d'en connaître la provenance exacte.

Modalités d'entrée

Inconnu

¹⁷ BUSQUET (Raoul), *op.cit.*, p. 33.

¹⁸ BUSQUET (Raoul), *op.cit.*, p. 139.

¹⁹ BRUN (J.P.), *Alpes-de-Haute-Provence, territoire et population*, 2007, tapuscrit non publié. (coté 03 891 aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Contenu

Présentation du contenu

Ordonnances royales, lettres patentes, édits, déclarations datant de François I^{er} à Louis XVI (1542-1788) ont été rassemblés en une collection qui permet d'aborder des domaines très variés. Point d'accès à de grands événements de l'histoire de France (Ligue catholique, proclamation de la paix et de la fin de la guerre de succession d'Espagne en 1713-1714, peste de 1720) mais aussi à l'histoire sociale (déclaration du roi concernant les pauvres et mendiants, la noblesse, recrutement militaire), économique (fiscalité ordinaire et extraordinaire, manufactures, commerce), sanitaire (épidémies, épizooties, protection des végétaux etc.), cette collection offre un panorama réglementaire du xvi^e siècle à la veille de la Révolution.

Nous retrouvons dans la série quelques comptes rendus des États de Provence (copies manuscrites de 1442 à 1601), des cahiers (abrégés) des délibérations des assemblées du pays de Provence (de 1639 à 1789) et les procès-verbaux des procureurs nés et joints du pays de Provence (de 1718 à 1782).

Les registres de décisions sur le contrôle, centième denier et autres pour la période 1764-1787 présentent une documentation intéressante sur les difficultés auxquelles les nombreuses taxes et droits d'enregistrement d'Ancien Régime pouvaient donner lieu. Ces décisions étaient rendus par l'intendant de Provence lorsqu'il y avait contestations des droits d'enregistrement perçus par l'administration. Ces registres de décisions étaient communiqués aux juridictions et autorités administratives de la province pour servir de jurisprudence. Les décisions concernant les particuliers ou les communautés du département ont été systématiquement relevées et mentionnées en note.

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune élimination n'a été pratiquée.

Accroissements

Fonds clos

Mode de classement

Aucune institution souveraine n'ayant existé dans le ressort actuel des Alpes-de-Haute-Provence, la série A ne devrait pas être représentée. Les anciens archivistes du département ont constitué une collection d'imprimés issus des différents fonds (archives communales déposées, série B, C...). Les documents de la série A ont ainsi été classés selon leur typologie : placards versés dans la sous-série 1 Fi 1, imprimés de petits formats sous les cotes A1 à A22, cahiers reliés ou registres pour les cotes A23 à A34. Il apparaît que les documents les plus importants historiquement aient été placés sous la cote A1. Deux boîtes portant les cotes A35 et A36 n'étaient pas classées et contenaient des imprimés en attente d'intégration dans les cotes antérieures. Le parti adopté a été de conserver l'architecture globale du classement existant et d'y adjoindre une introduction et un index. Quelques documents ont été déplacés sous une cote différente pour un meilleur accès intellectuel ou pour des raisons techniques de conditionnement. On notera aussi que les fonds du département des Alpes-de-Haute-Provence sont cotés selon le principe d'une cote par boîte. Ce principe s'applique à la série A.

A1-22 : imprimés (petits formats) des actes royaux et de l'administration de Provence

A23-29 : pièces éparses et documents reliés relatifs à l'administration de Provence avec notamment les comptes rendus des États de Provence (1442-1601) et les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence (1639-1789)

A30-34 : registres des décisions sur le contrôle, centième denier et autres (1764-1787)

A35 : pièces diverses non datées ou non identifiées

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Libre accès

Conditions de reproduction

Se référer au règlement de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents

Français, latin, italien, provençal

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

L'état du document (*Abrégé du cayer des délibérations de l'assemblée générale des communautés du pays de Provence de décembre 1757*) sous la cote A26 n'en permet pas la communication.

Instruments de recherche

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, *Circulaires, arrêts et ordonnances d'Ancien Régime (série A)*, Digne, 1987.

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, *Affiches de 1516 à 1789, sous série I Fi 1*, Digne, 1986.
Index thématique, géographique, table chronologique.

Il est à noter aussi qu'une vingtaine de pièces isolées avaient déjà été cotées comme brochures (Br) ou comme ouvrages de la bibliothèque. La liste figure en annexe 2.

Sources complémentaires

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence :

- Série B, Cours et juridictions.
- Série C, Administration provinciale.

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, centre d'Aix-en-Provence :

- Série B : archives du parlement de Provence, B 3313 à B 6326 et 20 B 1 à 20 B 6963, (1501-1798).
- Série C : archives des États de Provence et des Assemblées générales des communautés, C 1-2175, C 5255-5344 (supplément), (1232-1795).

Archives nationales, site de Paris:

Série E : Conseil du Roi (5 403 articles)

D'après la notice²⁰ rédigée par Étienne Taillemite « les archives secrétées par l'activité des Conseils du Roi sous l'Ancien Régime ne sont pas demeurées groupées et la présente série n'en contient qu'une partie. On en trouvera d'autres éléments dans les séries H, K, P, Q1, Q3, V et dans certaines séries des fonds de la Marine et des Colonies. Toute approche des papiers des Conseils doit être menée à l'aide des deux ouvrages essentiels de Michel ANTOINE : *Le fonds du Conseil d'État du Roi aux Archives nationales. Guide des recherches*, Paris, 1955, et *Le fonds du Conseil d'État et de la Chancellerie de Lorraine aux Archives nationales*, Nancy, 1954 ».

²⁰ D'après <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/instruments-de-recherche.html>

Bibliographie sommaire

BARATIER (Édouard), DUBY (Georges), HILDESHEIMER (Ernest), *Atlas historique, Provence, Comtat, Orange, Nice, Monaco*, Paris, A. Colin, 1969.

BLUCHE (François), *Dictionnaire du grand siècle*, Paris, Fayard, réed. 2005.

BUSQUET (Raoul), *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*, Marseille, Barlatier, 1920.

HAROUËL (Jean-Louis), BARBEY (Jean), BOURNAZEL (Éric), THIBAUT-PAYEN (Jacqueline), *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, Paris, P.U.F, 10^e édition, 2003.

NEURISSE (André), *Histoire de la fiscalité en France*, Paris, Economica, 1996.

Contrôle de la description

Auteur

Sophie Chouial, adjoint du patrimoine aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, sous la direction de Jean-Christophe Labadie, directeur.

Note de l'archiviste

Les pièces isolées déjà cotées en bibliothèque n'ont pas été réintégrées dans la série A. La liste figure en annexe 2.

Par rapport à l'édition de 1987, les notes précisant les analyses ont été soit complétées, soit supprimées, soit conservées :

- A1 à A22 : conservation des notes. Celles-ci documentent des domaines très variées mais sont bien évidemment partielles car elles ne représentent que 20 % environ des documents conservés dans ce groupe de cotes.
- A23 à A29 : suppression des notes portant sur les abrégés des délibérations des assemblées de communautés. Ces notes présentaient peu d'intérêt car elles mentionnaient uniquement les lieux de convocation des assemblées, les dates de publication des cahiers et le nom de la personne qui les convoquait.
- A30 à A34 : les notes portant sur les décisions sur le contrôle, centième denier et autres ont été complétées. Celles concernant les particuliers ou les communautés ont été systématiquement relevées. Les noms des particuliers mentionnés dans l'édition de 1987 ne le sont plus dans cette révision de mars 2013 et ce afin de ne pas alourdir les analyses.

- L'ensemble du fonds a été indexé selon le vocabulaire normalisé du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales, anciennes, modernes et contemporaines*, (Paris, 2011). Il n'a pas été créé de descripteurs particuliers. L'indexation a été produite à partir des analyses du répertoire de 1987 et des documents eux-mêmes pour les cotes A1 à A22. Une lecture thématique des documents a été réalisée afin d'avoir une indexation plus complète. Cependant les analyses n'ont pas été reprises.

Certaines pièces ont fait l'objet d'un reclassement. Un tableau de concordance des cotes, figurant en annexe 1, en donne précisément la liste.

Les cotes A35 et A36 contenaient des imprimés à reclasser dans les cotes de la même série en amont. Ces cotes ne figuraient ni sur le répertoire en salle de lecture, ni sur la base de données JLB mais uniquement dans le récolement des fonds antérieur à mars 2013. La cote A35 a été utilisée pour les documents difficilement identifiables ou non datés. La cote A36 a été supprimée.

Les numéros entre parenthèse dans les analyses indiquent le nombre de document.

Je remercie M. AGNEL et M. ALLONS pour leur aide en paléographie en ce qui concerne les documents cotés en A35. Je remercie aussi le personnel des archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence pour leur contribution.

Je remercie M. Éric FABRE pour ses corrections.

Règles ou conventions

ISAD (G), édition 2000.

Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales, anciennes, modernes et contemporaines, Paris, 2011.

Instruction de la Direction des Archives de France AD 94-8 du 5 septembre 1994. Traitement des archives contemporaines. Indexation. Instruments de recherche.

Date de la description

Mars-juillet 2013. Modifié mars 2016.

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE A

CORPS DU RÉPERTOIRE



SOMMAIRE

Imprimés (petits formats) des actes royaux et de l'administration de Provence **A1-22**

Pièces éparses et documents reliés relatifs à l'administration de Provence **A23-29**

Intendance **A30-34**

Pièces diverses non datées ou non identifiées **A35**

Imprimés (petits formats) des actes royaux et de l'administration de Provence

A 01 1542 (2) ; 1545 (1) ; 1598 (1) ; 1599 (1) ; 1600 (1) ; 1601 (2) ; 1602 (1) ; 1610 (1) ; 1613 (2) ; 1615 (1) ; 1616 (1) ; 1617 (2) ; 1623 (1) ; 1628 (1) ; 1629 (3) ; 1631 (1) ; 1635 (1) ; 1636 (4) ; 1637 (5) ; 1638 (13) ; 1639 (6) ; 1640 (3) ; 1641 (2) ; 1642 (9) ; 1643 (5) ; 1644 (8) ; 1646 (1) ; 1647 (11) ; 1648 (1) ; 1649 (5). 1542 -1649

À noter : titre concédé en faveur de la communauté, manans et habitants de la ville d'Entrevaux, par Henry Dauphin en récompense de leurs services (1542). Lettres patentes deffendant de faire aucunes exécution ni saisies sur le bétail menu durant deux ans (1602). Arrêt et règlement du Conseil d'État du roy pour les communautés de Provence contre leurs créanciers, sur le paiement de leurs dettes (1613). Arrêt du parlement contenant règlement sur la peste (1629). Rôle de 80 communautés impuissantes de Provence, mis au greffe du Conseil d'État par Honoré Ricous avocat en la cour du parlement de Provence (1636). Jugement rendu par Monseigneur de Champigny sur la levée des six cent quatre vingts dix mille livres (1639). Déclaration du roy réduisant la levée du droit d'amortissement dû par les bénéficiers et ecclésiastiques payants décimes, autres communautés et fabriques (1640). Jugement rendu par Monseigneur de Champigny, conseiller du roy portant injonction à toutes les communautés de la province de satisfaire aux arrêts du Conseil (1640). Arrêt du parlement portant règlement pour l'exaction des droits de péage, injonction aux possesseurs d'exhiber leurs titres (1642). Lettres patentes du roy portant validation du paiement fait par les communautés de Provence du droit d'amortissement (1644). Supplique de la ville d'Entrevaux demandant le remboursement des avances faites pour la réparation du château (1640-1644). Edict du roy portant qu'à l'avenir les habitants des villes d'Aix, Marseille, Arles et toutes les autres villes et communautés du pays de Provence soient conservez et maintenus en leur usages, facultés et coutûmes observées audit pays (1649). Manifeste de la ville d'Aix contre le comte d'Allais, gouverneur de la Provence, au sujet de fausse accusation de rebellion (vers 1648).

Les statuts de Provence, le testament de Charles du Maine, le rôle des impositions levées par le [trésorier] général du pays, le procès-verbal des états de Provence tenus à Riez en 1594 et les abrégés des états tenus en la ville d'Aix en 1601 initialement cotés en A1 sont désormais sous la cote A23.

A 02 1650 (3) ; 1651 (2) ; 1652 (3) ; 1653 (2) ; 1655 (2) ; 1656 (6) ; 1657 (13) ; 1658 (18) ; 1659 (5) ; 1660 (1) ; 1661 (1) ; 1662 (6) ; 1663 (12) ; 1664 (1) ; 1665 (1) ; 1666 (5) ; 1667 (4) ; 1668 (15) ; 1669 (16) ; 1670 (23). 1650 - 1670

À noter : lettres patentes du roy portant privilèges et exemptions accordés aux RR.PP de Notre-Dame-de-la-Mercy, en faveur de tous ceux qui feront la quête pour la rédemption des esclaves entre les mains des Turcs (1650). Arrêt du Conseil portant autorisation de la délibération de l'assemblée générale des communautés du pays de Provence, tenue à Manosque le mois d'octobre 1651 sur l'abolition des dépenses des troupes durant l'année 1649 (1652). Arrêt du Conseil d'État portant révocation de toutes lettres d'évocation des procès civils et criminels accordés par sa Majesté à cause des mouvements arrivés en Provence en 1649 (1653). Arrêt de la Cour des comptes pour les acquéreurs de l'affranchissement des tailles et impositions de la vingt deuxième et demie partie des biens roturiers du pays de Provence (1657). Arrêt de la cour de parlement portant défenses de lever les taxes faites sur les possesseurs des domaines du roy, pour une année de revenu et main levée des saisies faites pour ce sujet (1657). Arrêt du parlement de Toulouse portant exception des droits de péage du lieu des Pennes en faveur des habitants des villes d'Aix et Marseille (1658).

Arrêtés et réglemens de la cour du parlement portant défenses de dépeupler aucuns bois publics ou particuliers, de faire des défrichemens et des essarts (1659). Arrêt de la Cour des comptes pour l'entrée des salures étrangères et la liberté à toute sorte de personnes de vendre et débiter du sel, suivant la déclaration du roy du mois d'août 1661 (1662). Arrêt de la Cour des comptes portant défenses au fermier des gabelles à sel, des commis, des regrattiers et autres, de troubler les particuliers, au commerce, vente et débit de sel, à l'entrée des salures dans le pays (1663). Arrêt du parlement de Provence concernant les juridictions de la ville de Seyne (1667). Formulaire du dénombrement pour les communautés possédant fiefs nobles (1668). Arrêts du conseil d'État du roi, qui maintiennent la noblesse du pays de Provence aux exemptions des forains (1668). Édit portant attribution aux maires et échevins des villes de la juridiction et connaissances des procès concernant les manufactures (1669). Ordonnance des commissaires du Domaine du roy, portant délai de quatre mois aux possesseurs des biens en franc-alleu de faire leurs déclarations (1670). Formulaire de délibération pour l'imposition des communautés (1670). Ordonnances des commissaires du Domaine, sur l'exécution de l'édit du contrôle des exploits et justices des seigneurs hauts-justiciers (1670). Formulaire du dénombrement pour les communautés possédant fiefs nobles (1670). Note manuscrite en italien sur le port d'armes dans la vallée de Mons (1670).

A 03 1671 (6) ; 1672 (8) ; 1673 (4) ; 1674 (4) ; 1675 (5) ; 1676 (11) ; 1677 (4) ; 1678 (20) ; 1679 (1) ; 1680 (7) ; 1681 (8) ; 1682 (6) ; 1683 (5) ; 1684 (8) ; 1685 (5) ; 1686 (12). 1671 - 1686

À noter : arrêt de la Cour des comptes aides et finances, contenant règlement pour l'exaction des impositions de la province sur les communautés et des tailles sur les particuliers (1671). Délibérations des assemblées générales des communautés et arrêt de la cour de parlement, contenant défenses de faire entrer dans la province des moutons motis et ravats (1673). Arrêt du Conseil portant que les communautés paieront au roy une année de la juste valeur de leurs revenus (1674). Arrêt du Conseil d'État concernant le paiement des taxes du huitième denier, (1676). Instruction pour les commis au contrôle des exploits (1677). Arrêt du Conseil qui maintient la noblesse du pays de Provence aux exemptions des forains (1678). Règlement pour les droits du papier et parchemin timbré (1681). Déclaration du roy qui ordonne que les consuls des lieux où il n'y a point de juges pourront aller voir des malades de la religion prétendue réformée s'ils veulent mourir dans ladite religion (1681). Ordonnance portant règlement pour la vérification et liquidation des communautés de Provence (1682). Lettres patentes du roy portant confirmation de celles de 1608 pour la décharge de toutes sequestrations en faveur des consuls durant l'année de leurs charges, fors pour les deniers du roy et du païs (1685). Déclaration du roi concernant les pèlerinages hors du royaume (1686). Déclaration du roy pour défendre les pèlerinages sans permission du roy et des évêques (1686). Arrêt du Conseil d'État concernant les emprunts, vérifications et acquittemens des dettes des communautés dans les pays où les tailles sont réelles (1686).

A 04 1687 (8) ; 1688 (9) ; 1689 (12) ; 1690 (19) ; 1691 (31) ; 1692 (25). 1687 - 1692

À noter : règlement pour les réparations des ponts et chemins dressé tant sur les anciens que les nouveaux règlements des états et assemblées générales des communautés (1687). Instructions aux notaires pour l'exécution de l'ordonnance du 20 mars 1688. Arrêt de la Cour des comptes sur les expéditions des certifications et passeports pour les marchandises et denrées du cru de la province (1688). Édit du roy portant réunion des offices de receveurs des consignations, ventes et revente d'iceux (1690). Instruction sommaire tirée de l'état et liquidation des sommes faites par les estimateurs de la ville de Sisteron (1690). Factum pour Messieurs les officiers en cour du parlement de Provence, intimés, défenseurs et demandeurs (1690). Arrêt du Conseil d'État du roy concernant les droits de glandages, pacages, chauffages et tous autres droits d'usages (1691). Édit du roy portant suppression de courtiers et commissionnaires de vins, cidres, eaux de vie et liqueurs et création en titre d'office formé et héréditaires, de courtiers, commissionnaires desdits vins, cidres, eaux de vie et liqueurs (1691). Mémoire instruction et tarif de ce que doivent faire les commis et employés à la régie des offices de courtiers (1691). Édit du roy portant création de trésoriers dans toutes les villes et communautés de Provence (1691). Ordonnance du roy pour empêcher qu'il ne soit plus délivré de routes que par ceux à qui il appartient d'en donner (1692). Déclaration du roi, concernant les saisies réelles en Provence (1692). Édit du roy portant création de commissaires aux revenus et aux logements des gens de guerre (1692).

- A 05** 1693 (27) ; 1694 (31) ; 1695 (26) ; 1696 (23) ; 1697 (18) ; 1698 (9) ; 1699 (10). 1693 - 1699
- À noter : mémoire de ce qui sera observé par les commis à l'exercice du contrôle des actes et contrats, en exécution de l'édit du mois de mars 1693. Édit du roy portant établissement dans toutes les villes du royaume de contrôleurs d'actes des notaires et tabellions royaux (1693). Arrêt du Conseil du roy qui ordonne que dans un mois, les curés et autres ecclésiastiques titulaires des prestimonies, obits, chapelles et altaristies fourniront leurs mémoires et griefs (1693). Édit du roy qui ordonne que toutes les communautés régulières et séculières, même les particuliers qui ont détourné des eaux des rivières navigables sources et fontaines publiques sans la permission de sa majesté, paieront les sommes auxquelles ils seront taxés au Conseil pour être confirmés à l'avenir dans la possession et jouissance desdites eaux (1694). Arrêt du Conseil d'État du roy, portant que les quartiers des villes seront divisés sur le pied du nombre de colonel et capitaines qui doivent être établis...(1694). Édit du roy pour l'affranchissement des tailles (1694). Achat des offices de contrôleurs des deniers communs pour la ville et viguerie de Sisteron (1694). Édit du roy concernant la juridiction ecclésiastique (1695). Arrêt du Conseil d'État du roy qui décharge du droit de contrôle les exploits et significations qui seront fait pour le recouvrement des taxes de la capitation (1695). Déclaration du roy, pour la recherche de la noblesse (1696). Déclaration du roy concernant les non valeurs qui seront employées en reprises dans les comptes de la capitation (1697). Instruction particulière pour ceux qui seront employés à l'exercice des offices de gardes des petits sceaux dans les juridictions royales, hotels de ville et des contrats et actes de maires de Provence et arrêt d'homologation des 21 et 22 mars 1697. Déclaration du roy portant révocation des offices d'auditeurs, examinateurs et rapporteurs des comptes des communautés de Provence (1698). Édit du roy portant suppression des offices de conseillers lieutenants généraux de police à l'exception de la ville de Paris (1699). Déclaration du roy portant décharge et modération de partie des droits des petits sceaux et règlement et tarif pour la perception de ceux réservés (1699). Mémoire pour le Sr. Coquillat avocat en parlement, intervenant et demandeur dans le procès entre la communauté de Volone et Mr de Volone Seigneur du même lieu (1699).*
- A 06** 1700 (23) ; 1701 (10) ; 1702 (24) ; 1703 (23) ; 1704 (19). 1700 - 1704
- À noter : formulaire de déclaration négative à fournir par les communautés séculières et régulières, bénéficiers, chapelains, curés, fabriques et confréries et autre gens de main-morte (1700). Déclaration du roy pour obliger les pauvres, mandians valides d'aller travailler à la campagne (1700). Déclaration du roy qui supprime la visite et la marque à laquelle tous les chapeaux fabriqués dans le royaume ont été assujetés par l'article premier de l'édit du mois d'avril 1690 (1701). Ordonnance du roy pour obliger les communautés des marchands et artisans des villes du royaume à lever et fournir des hommes pour servir de recrues aux troupes d'infanterie (1701). Ordonnance du roy pour empêcher les passevolans dans les revues des maires des lieux d'étapes et pour défendre d'y passer les officiers de cavalerie et de dragons qui ne seront pas à cheval (1702). Ordonnance du roy pour régler les étapes qui seront dorénavant fournies aux troupes qui marcheront dans le royaume (1702). Arrêt du Conseil d'État du roy, servant le règlement entre le corps de la noblesse et celui du tiers état de Provence au sujet des tailles (1702). Arrêt du Conseil d'État du roy qui ordonne que les droits de sorti sur les fers qui seront transportés des provinces de Roussillon et de Languedoc à Marseille et autre villes de Provence, seront perçus suivant le tarif des droits de foraine (1702). Ordonnance du roy pour obliger tous les Anglois, Ecossois, Irlandois qui sont en France de prendre party dans les régimens Irlandois qui sont au service de sa majesté (1702). Trois circulaires en Italien (1702). Arrêt du Conseil d'État du roy portant abonnement du sixième denier laïque et ecclésiastique en Provence (1703). Édit du roy portant création des offices de contrôleurs de trésoriers généraux et particuliers des vigueries, villes et communautés de Provence (1703). Ordonnance du roy, pour faire fournir des recrues d'infanterie par les paroisses des provinces et généralités du royaume aux troupes de ses armées d'Italie et d'Espagne (1704). Arrêt du roy qui ordonne que les meuniers des moulins à eaux et à vent paieront annuellement, en attendant la vente, les redevances (1704).*

A 07 1705 (35) ; 1706 (33) ; 1707 (15) ; 1708 (14). 1705 - 1708

À noter : arrêt du roy qui ordonne que les particuliers qui ont été ou seront compris dans des états de répartition de la capitation pour la présente année 1705, seront tenus de payer outre la portée entière de leurs taxes, les deux sols pour livre d'icelles (1705). Ordonnance du roy pour faire fournir des recrues d'infanterie par les paroisses des provinces et généralités du royaume, aux troupes de ses armées d'Italie et d'Espagne (1705). Ordonnance du roy pour faire arrêter les garçons et hommes mariés qui ont passés d'une paroisse à une autre depuis la publication de l'ordonnance concernant la levée des milices, et les faire entrer dans les recrues de milices, à la décharge des paroisses où ils auront été arrêtés (1705). Ordonnance du roy pour obliger les majors des régimens d'infanterie, de cavalerie et de dragons à envoyer au secrétaire d'état de la guerre à la fin du quartier-d'hiver un contrôle des routes (1705). Déclaration du roy qui confirme les anciens statuts de Provence concernant les collocations et ventes en justice des biens qui y sont situés (1706). Édit du roy touchant les exempts et les privilégiés (1706). Ordonnance du roy portant amnistie en faveur des cavaliers, dragons et soldats français qui ont déserté (1706). Déclaration du roy qui condamne en mil livres d'amende au profit de l'adjudicataire de la ferme générale du tabac, ceux qui seront trouver saisis ou vendant du tabac en fraude et ordonne que ceux qui ne seront point en état de payer ladite amende, seront envoyés aux galères (1707). Déclaration du roy portant nouveau règlement pour la perception des droits du contrôle des actes de notaires (1708).

A 08 1709 (35) ; 1710 (14) ; 1711 (31) ; 1712 (32) ; 1713 (20). 1709 - 1713

À noter : déclaration du roy concernant les bleds (1709). Déclaration du roy pour la culture des terres et des semences (1709). Édit du roy portant suppression des offices de receveurs des octrois et création de nouveaux offices de trésoriers-receveurs et payeurs des deniers communs et d'octrois (1709). Déclaration du roy portant règlement pour le recouvrement de la taille (1709). Arrêt de la cour du parlement qui ordonne la déclaration par devant les juges de la quantité des grains et légumes semés et récoltés (1709). Déclaration du roy portant réunion des offices de maires (1709). Instructions des procureurs du pays, sur la conduite que doivent tenir les députés pour aller dans les vigueries de la province (1711). Arrêt du Conseil d'État du roy qui décharge les habitants du pays de Provence des droits sur les huiles (1712). Ordonnance du roy portant peine des galères contre les cavaliers dragons et soldats qui étant en fonction laisseront sauver les prisonniers qui seront mis à leur garde (1712). Arrêt du Conseil d'État du roy portant suppression des droits de doublement des péages (1713).

A 09 1714 (24) ; 1715 (32) ; 1716 (28) ; 1717 (28). 1714 - 1717

À noter : mémoire des pièces qui doivent être fournies par les Maires et Consuls d'Entrepierres pour la vérification et liquidation des dettes de la communauté (1714). Arrêt du Conseil d'État pour la vérification des dettes de la communauté de Claret (1714). Arrêt du Conseil d'État qui exempte de tous droits d'entrée jusqu'en septembre 1715, les beurres et fromages venant des pays étrangers (1714). Arrêt du roy concernant les bestiaux (1714). Arrêt du Conseil d'État du roy, pour la vérification des dettes de la communauté de Château-Arnoux (1714). Arrêt du Conseil d'État du roy, qui ordonne qu'en mars 1715, les moutons, brebis, agneaux, boeufs, vaches, ... qui viendront des pays étrangers, seront déchargés de tous droits d'entrée (1714). Déclaration du roy, qui ordonne que dans les communautés de Provence seront dressés de nouveaux cadastres, le plus tôt qu'il se pourra (1714). Nouveau règlement, contenant réduction du prix de la charge de bled, à celui de la livre du pain (1715). Ordonnance du roy, pour faire punir de la peine des galères les cavaliers, dragons et soldats qui en s'enrollant déguiseront leur état et donneront de faux renseignements (1715). Etat des impasses fixées aux boulangers dans la fabrique et la débite du pain, pour servir à la réduction de la valeur de la charge du bled (1715). Arrêt du roy pour la vérification des dettes communautés de Châteauneuf le Charbonnier, Thorame-Basse, Barras, Pontis, Entrepierres, Thorame-Haute (1715), Bedèjun, Saint-Martin-de-Renacas et les Dourbes (1716). Arrêt de la cour de parlement qui défend les défrichements des bois et ordonne que les chèvres seront chassées des villes et lieux dénommés dans l'état joint (1716). Arrêt du Conseil d'État du roy servant de règlement pour la vallée de Barcelonnette (1716). Confirmation des privilèges pour les consuls et communautés de la ville d'Annot (1716). Déclaration du roy, concernant les insinuations (1717). Arrêt du roy qui permet la sortie des grains hors du royaume jusqu'au 1^{er} mars (1717). Arrêt du Conseil d'État du roy, qui prorogue jusqu'au dernier jour de juin 1718, l'exemption des droits sur les bestiaux venant des pays étrangers ou qui passent d'une province dans une autre (1717).

A 10 1718 (22) ; 1719 (23) ; 1720 (28) ; 1721 (11) ; 1722 (15). 1718 - 1722

À noter : arrêt du Conseil d'État qui règle les droits de contrôle et d'insinuation des testaments, codiciles donations et autres actes qui ne doivent avoir effet qu'après la mort (1718). Arrêt de la cour de parlement, qui défend les défrichements des bois, et ordonne que les chèvres seront chassées des villes et lieux dénomés dans l'état joint (1718). Arrêt du Conseil d'État du roy, portant exemption de tous droits sur les grains et légumes comestibles de toutes espèces, qui se transporteront dans les différentes Provinces du royaume (1719). Remède spécifique pour guérir les pleurésies (1719). Arrêt du roy, pour la vérification des dettes des communautés de Riez, de l'Escale (1719). Instruction pour les vigueries et communautés de Provence, par rapport aux conjonctures présentes (1720). Arrêt du Conseil d'État du roy, en interprétation de celui du 26 décembre 1720 concernant les comptes en banque et virements de parties (1721). Ordonnance du roy, portant qu'aux occasions de salves et réjouissances, il ne sera tiré que des pièces de canon du calibre de douze livres, ou au dessous et qu'elles ne seront chargées qu'au quart du poids du boulet (1721). Demande des habitants d'Entrevaux au sujet de la ligne sanitaire du Verdon établie à l'occasion de la peste (vers 1721, 1722).

- A 11** 1723 (19) ; 1724 (37) ; 1725 (32) ; 1726 (26). 1723 - 1726
- À noter : déclaration du roy pour prévenir les abus qui pourraient se commettre par les comptables à l'occasion des variations en espèces (1723). Règlement de la communauté de Volx (1724). Déclaration du roy concernant les mendiants et vagabons (1724). Déclaration du roy concernant la religion (1724). Règlement de la province sur les chemins et ponts (1724). Règlement général de la communauté de Valensole (1725). Édikt du roy pour la décharge et libération de la compagnie des Indes (1725). Lettres patentes du roy, portant nouveau règlement pour l'affirmation des procès-verbaux des employés des fermes et les procédures qui doivent être faites en conséquence contre les particuliers, chez lesquels il se trouve du faux sel (1725). Ordonnance du roy pour la levée de soixante mille hommes de milice (1726).*
- A 12** 1727 (11) ; 1728 (15) ; 1729 (17) ; 1730 (24) ; 1731 (18) ; 1732 (9). 1727 - 1732
- À noter : lettre de monseigneur l'évêque de Senes (1727). Délibération de l'assemblée particulière du pays de Provence (1728). Mémoire instructif aux notaires royaux (1729). Ordonnance du roy portant nouveau règlement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche (1730). Ordonnance du roy portant amnistie générale en faveur des déserteurs (1730). Ordonnance du roy pour faire faire une revue générale des troupes de milice (1730). Arrêt de la cour de parlement portant règlement pour les élections des consuls et autres officiers municipaux dans toutes les villes, villages, lieux et communautés de Provence (1731).*
- A 13** 1733 (13) ; 1734 (21) ; 1735 (7) ; 1736 (4) ; 1737 (5) ; 1738 (16) ; 1739 (11). 1733 - 1739
- À noter : contrat de cession de transport par monsieur de Saint Vallier, au pays de Provence, de 10000 livres de rente, au principal de 200000 livres de rente pour l'établissement par mariage d'une demoiselle noble par année à perpétuité (1735). Ordonnance de monseigneur le premier président et intendant, portant règlement pour le contrôle des actes et délibérations des communautés de Provence (1738). Mémoire pour servir d'instruction aux commissaires et subdélégués chargés du remplacement de la milice (1738). Ordonnance de monseigneur le premier président et intendant commissaire député par le roy pour la confection du nouveau papier terrier et la réunion des domaines de Provence (1739).*
- A 14** 1740 (10) ; 1741 (14) ; 1742 (12) ; 1743 (19) ; 1744 (18) ; 1745 (14). 1740 - 1745
- À noter : jugement rendu par monseigneur le premier président et intendant pour la confection du papier terrier (1740). Arrêt de la cour de parlement, tenant la chambre de vacations, qui règle les salaires dus aux notaires qui recevront des reconnaissances (1740). Règlement du pays de Provence sur les chemins et ponts (1740) (un exemplaire était aussi conservé sous la cote A27 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. Il a été intégré sous la cote A14). Ordonnance de monseigneur le premier président et intendant portant règlement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche (1741). Règlement pour les différentes étoffes qui sont fabriquées à Digne et dans les villes et lieux dépendants du bureau de son arrondissement (1743). Rapport fait par ordre de messieurs les consuls d'Aix et procureurs du pays, au sujet d'une maladie contagieuse qui attaque les moutons (1744). Modèle de délibération pour l'imposition du premier mai 1745.*

A 15 1746 (19) ; 1747 (8) ; 1748 (2) ; 1749 (11) ; 1750 (15) ; 1751 (8) ; 1752 (12) ; 1753 (11). 1746 - 1753

À noter : lettre d'un médecin sur la contagion qui règne parmi les bestiaux (1746). Ordonnance du roy pour le remplacement des officiers prisonniers de guerre (1747). Fournitures faites par les communautés de Provence, en foin, paille et grain (1751). Arrêt de la cour de parlement de Provence, qui fait inhibition et défenses à toutes personnes, à peine des galères de porter ni débiter aucuns pistolets de poche, bayonnettes ou couteaux en forme de poignard (1752). Mémoire pour les consuls et communautés du lieu de Pontis appelant de sentence rendue par le lieutenant de sénéchal au siège de Digne le 27 juillet 1750 (1752). Arrêt de la Cour de comptes qui fait inhibition et défenses aux notaires, syndics consuls et administrateurs des communautés de cette province d'ordonner la levée des impositions sur les fruits, denrées et marchandises, sans y être autorisées par une permission préalable de la cour (1753). Arrêt du Conseil d'État du roi, qui permet à la communauté de Villecroze de rentrer dans la propriété et possession des moulins à blé et à huile et des fours bannaux et leurs dépendances (1753). Arrêt de la cour de parlement de Provence qui renouvelle les défenses de défricher dans les lieux penchants et ardues et qui défend de cultiver ou semer les lieux dont les bois auront été incendiés et d'y introduire aucun bétail gros ou menu pendant le terme de six années (1753). Arrêt de la Cour des comptes, qui a jugé qu'on ne peut, sans juridiction, posséder des biens noblement en Provence, ni exercer le droit de compensation et a débouté la dame de Clari des fins de non-recevoir, proposées contre la communauté d'Ubraye et la province (1753).

A 16 1754 (3) ; 1755 (2) ; 1756 (8) ; 1757 (9) ; 1758 (11) ; 1759 (10) ; 1760 (14) ; 1761 (8). 1754 - 1761

À noter : mémoire à consulter pour les consuls et communautés des vigueries de Grasse, Draguignan, Saint-Paul, Castellanne, Moustiers, Lorgues, Aups, Fréjus (1755). Permission pour la revente du tabac à Saint-Jurson (1756) ; Projet de règlement pour la viguerie de Forcalquier (1757). Réflexions de la communauté de Forcalquier au sujet du projet de règlement (1757). Réflexions de la communauté de Manosque (1757). Arrêt de la Cour des comptes aides et finances de Provence, qui ordonne que les communautés ne pourront faire des impositions particulières sur les cocons et les soies (1758). Nouveau règlement du pays de Provence sur les chemins et ponts (1759).

A 17 1762 (13) ; 1763 (27) ; 1764 (27) ; 1765 (22) ; 1766 (18). 1762 - 1766

À noter : note sur les oliviers (23 décembre 1762). Arrêt de la cour de parlement de Provence portant défense d'exporter les fumiers et engrais hors de la province (1763). Conservation des grains (1763). Expériences faites en Angoumois d'une méthode à la portée de tous les cultivateurs, pour mettre les blés en état d'être bien conservés, même pour en faire périr jusqu'aux moindres insectes (1763). Arrêt de la cour de parlement de Provence concernant le port d'armes (1764). Déclaration du roi concernant l'administration municipale (1764). Mémoire concernant la maladie des bestiaux (1764). Précis pour la communauté de Limans contre le sieur Nevière (1764). Lettres patentes du roi qui ordonne l'exécution de la délibération prise dans l'assemblée générale des communautés du pays de Provence, concernant l'entretien des enfants trouvés (1765). Déclaration du roy contenant règlement pour les voitures, charrettes ou chariots passant sur les chemins de Provence (1765). Instruction sur la comptabilité des régiments relativement aux dépenses extraordinaires (1766).

A 18 1767 (29) ; 1768 (20) ; 1769 (15) ; 1770 (13) ; 1771 (16). 1767 - 1771

À noter : avis au public sur la transférence de la foire de Digne (1767). Réponse aux questions posées par l'assemblée générale de Provence sur le projet de faire un pont sur la Durance (1767). Ordonnance du roi portant règlement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches (1768). Arrêt du parlement qui fait défenses aux administrateurs des hôpitaux et maisons d'entrepôts d'y recevoir aucune femme enceinte qu'au préalable elle ne leur aie justifié de son exposition de grossesse (1769). Arrêt du Conseil d'État du roi qui accorde à tous chefs de famille qui se chargeront des enfants trouvés dès l'âge de sept ans une diminution de 12 livres (1769). Lettres patentes du roi qui révoquent la déclaration du 14 septembre 1728 concernant les biens aliénés par les communautés de Provence (1771).

A 19 1772 (28) ; 1773 (15) ; 1774 (19) ; 1775 (13). 1772 - 1775

À noter : arrêt du Conseil d'État du roi au sujet de l'augmentation de deux sols pour livre sur le prix du sel (1772). Très humbles remontrances du pays de provence sur l'augmentation de deux vingtièmes (1772). Nouveau règlement du pays de Provence sur les chemins et ponts (1773). Arrêt du parlement de Provence concernant la police des bateaux (1774). Extrait de l'ordonnance du roi concernant les regimens provinciaux (1774). Arrêt de la cour de parlement de Provence concernant le port des armes (1775). Arrêt du parlement portant règlement général sur la police des jeux (1775).

A 20 1776 (21) ; 1777 (22) ; 1778 (10) ; 1779 (26). 1776 - 1779

À noter : arrêt du parlement portant défense aux greffiers des juridictions d'écrire les requêtes de plainte (1776). Lettres patentes du roi qui autorisent la communauté de Bayons à acquérir la terre et seigneurie de Bayons (1776). Règlement du pays de Provence pour l'entretien des ponts et chemins (1777). (un exemplaire était conservé sous la cote A27, réintégré sous la cote A20) Mémoire pour la viguerie de Forcalquier contre la communauté de Manosque (1777). Édît du roi portant désunion pour l'avenir des offices de notaire et de procureur en la ville et sénéchaussée à Digne (1777). Arrêt du parlement portant règlement sur les primes d'assurances maritimes (1779). Lettres patentes du roi qui ordonne que le premier consul et le défenseur de la communauté de Chatelard, vallée de Barcelonnette, seront pris alternativement dans chacun des deux quartiers, de la ville de la Condamine, et que dans son conseil municipal chacun desdit quartiers y aura un nombre égal de voix délibérativement l'âge des voeux pour la profession religieuse (1779).

A 21 1780 (26) ; 1781 (27) ; 1782 (19) ; 1783 (24) ; 1784 (12) ; 1785 (7). 1780 - 1785

À noter : lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine (1780). Recueil des règlements municipaux de la ville de Digne des années 1600, 1646, 1683, 1760 et 1780. Mémoire sur les enfants trouvés (1780). Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des toiles dans la généralité de Provence (1780). Arrêt du parlement au sujet de la conservation des bois en Provence (1781). Arrêt du Conseil d'État du roi qui règle le nombre de chevaux, mulets et boeufs qui seront à l'avenir attelés aux voitures et qui prescrit différentes formalités pour la conservation des routes (1783). Déclaration du roi au sujet des réparations à faire aux presbytères ou maisons curiales (1783). Règlement concernant la largeur des carraires, à l'usage des troupeaux pour leur passage de la basse à la haute Provence (1783).

A 22 1786 (13) ; 1787 (15) ; 1788 (16).

1786 - 1788

À noter : les imprimés de l'année 1786 étaient initialement cotés en A21.

Déclaration du roi concernant la portion congrue des curés et vicaires perpétuels (1786).

Document initialement coté en A21.

Mémoire pour les vigueries de haute Provence au sujet du réaffouagement (vers 1787).

Document initialement classé en A34 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A de 1987.

Autres documents intéressants : note manuscrite anonyme plaidant pour le rétablissement des états de Provence et contestant la participation de la noblesse aux charges du pays,

[1787]. Mémoire servant à justifier que l'édit des hypothèques est, à tous les égards, insusceptible d'exécution en Provence, ruineux et destructif de tout commerce (1787).

Délibération de la ville et viguerie de Forcalquier (1788). Délibération du conseil général de la communauté de la ville de Riez (1788).

Pièces éparses et documents reliés relatifs à l'administration de Provence

- A 23** - Statuts de Provence (vers 1450, en provençal, lettrine à l'encre noire). 1442 - 1784
- Comptes rendus des états de Provence : copies manuscrites de 1442, 1469, 1544, 1552, 1563 et 1568.
- Copie du testament de Charles du Maine, comte de Provence, du 10 décembre 1481. (vers 1640)
- Rôle des impositions levées par le [trésorier] général du pays par le parti de la cour de parlement dès le mois de novembre 1588 jusqu'à la fin du mois de décembre 1595.
- Procès-verbal des états généraux de la province tenus à Riez le 24 mars [1594].
- Extrait de délibération et impositions faites par l'assemblée des communautés de Provence (1596, 1597).
- Abrégé des états tenus en la ville d'Aix par mandement et autorité du roi au mois de février -mars 1601.
- Note manuscrite sur la famille de Bologne de Barcelonnette, 24 mars 1784.
- Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : février 1639, novembre 1639, janvier 1645, janvier 1646, septembre-octobre 1651, octobre 1652, août-septembre 1653, février 1655, février-mars 1660, octobre 1681, décembre 1783-janvier 1684, novembre-décembre 1685, novembre-décembre 1686, novembre-décembre 1687 (double), novembre-décembre 1688, octobre 1718, avril 1722, janvier 1724, décembre 1724.
- Procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints de Provence, novembre 1718.

À noter : les statuts de Provence, le testament de Charles du Maine, le rôle des impositions, le procès-verbal des états tenus à Riez en 1594 et les abrégés des états tenus en la ville d'Aix en 1601 étaient initialement cotés en A1 ; la note manuscrite sur la famille de Bologne de Barcelonnette du 24 mars 1784 était initialement classée sous la cote A34 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A de 1987.

Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de novembre-décembre 1685, novembre-décembre 1686, novembre-décembre 1688 étaient initialement cotés A33 dans la base de données JLB mais pas dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A de 1987. Archives retrouvées dans la commune de Simiane-la-Rotonde (Alpes-de-Haute-Provence).

- A 24** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : décembre 1724 (double), décembre 1725, mai 1727, janvier 1728, novembre 1728, juillet 1729, décembre 1729 (double), janvier 1731, février 1731 (incomplet), novembre 1731 (double), janvier 1733, novembre 1733, novembre 1734, novembre 1735, novembre 1736, novembre 1737, janvier 1739. 1724 - 1739
- Procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence (juillet 1729).
- À noter : à l'occasion du reclassement de la série A en 2013 les documents suivants ont été recotés.*
- Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1724 (double), décembre 1729 (double), novembre 1731 (double) et janvier 1739 étaient initialement cotés A33 dans la base de données JLB mais pas dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. Archives retrouvées dans la commune de Simiane-la-Rotonde(Alpes-de-Haute-Provence).*
- Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1725, janvier 1728, novembre 1728, juillet 1729, décembre 1729 (double), étaient initialement cotés A23.*
- Les abrégés des délibérations de mai 1727, janvier 1731 et février 1731 proviennent de la commune de Dauphin, fonds déposés en 2012.*
- A 25** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : novembre 1740, octobre 1741, octobre 1742, décembre 1743, novembre 1744, novembre 1745, novembre 1746, novembre 1747, novembre 1748, novembre 1749, novembre 1750, décembre 1751, février 1753, décembre 1753, décembre 1754, février 1756. 1740 - 1756
- Procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence (1755).(deux exemplaires en double)
- À noter : à l'occasion du reclassement de la série A en 2013 les documents suivants ont été recotés.*
- Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de novembre 1740, octobre 1741, octobre 1742, décembre 1743, novembre 1744, novembre 1745, novembre 1746, novembre 1747, novembre 1748, novembre 1749 étaient initialement cotés A24 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A.*
- Le procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence (1755) était initialement coté A33 dans la base de données JLB. Document retrouvé dans la commune de Simiane-la-Rotonde (Alpes-de-Haute-Provence).*
- A 26** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : mai 1757 (double), août 1757, décembre 1757 (double), octobre 1758, mars 1760, janvier 1761, février 1762, octobre 1762 (double). 1757 - 1762
- À noter : à l'occasion du reclassement de la série A en 2013 les documents suivants ont été recotés.*
- Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de mai 1757 (double), décembre 1757 (double), octobre 1762 étaient initialement cotés A33 dans la base de données JLB. Archives retrouvées dans la commune de Simiane-la-Rotonde (Alpes-de-Haute-Provence).*
- Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de mai 1757 (double), août 1757, décembre 1757 (double), octobre 1758, mars 1760, janvier 1761 étaient initialement cotés A25 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A.*
- Il n'y a pas de documents pour l'année 1763.*

- A 27** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : janvier 1764, février 1765, novembre 1765, novembre 1766, novembre 1767, octobre 1768, octobre 1769, octobre 1770, novembre 1771, novembre 1772, novembre 1773.
- Procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence (1769, 1772).
À noter : à l'occasion du reclassement de la série A en 2013 les documents suivants ont été recotés.
Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de janvier 1764, février 1765, novembre 1765, novembre 1766, novembre 1767, octobre 1768 étaient initialement cotés A26 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. 1764 - 1773
- A 28** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : décembre 1774, février 1776, décembre 1776 (double), décembre 1777, novembre 1778, décembre 1779, novembre 1780, novembre 1782, janvier 1782 (double), décembre 1783, décembre 1784, novembre 1785.
- Procès-verbal de l'assemblée des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence (1782).
À noter : à l'occasion du reclassement de la série A en 2013 les documents suivants ont été recotés.
Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1776 (double) et janvier 1782 étaient initialement cotés A33 dans la base de données JLB. Archives retrouvées dans la commune de Simiane-la-Rotonde (Alpes-de-Haute-Provence).
Les abrégés des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1774, février 1776, décembre 1776 (double), décembre 1777 étaient initialement cotés A27 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. L'abrégé de mars 1777 est en lacune. Il était mentionné sous la cote A27 dans l'inventaire dactylographié de la série A. 1774 - 1785
- A 29** Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence : décembre 1786.
Procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des états généraux de Provence (décembre 1787, janvier 1789).
Procès-verbal de l'assemblée des gens du tiers-état de Provence (mai 1788, avril 1789).
Copie de la délibération du conseil des Mées (1788).
À noter : procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des états généraux de Provence (décembre 1787). Procès-verbal de l'assemblée des gens du tiers-état de Provence (mai 1788). Les deux documents sont en double. Ils étaient cotés en A22 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A de 1987, reclassés en A29 en 2013.
L'abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1786 était initialement coté A28 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. Le procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des états généraux de Provence de décembre 1787 était aussi coté A28. 1786 - 1789

Intendance

- A 30** Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, suites I à V, 1764, 689 p., index thématique, noms de lieux, noms propres. 1764
À noter : la communauté d'Annot a été déchargée de l'amortissement d'une école de charité, 1759, (p.31, 398). Consultation de la commune de Reillane sur la fixation et la liquidation d'un droit d'indemnité, 1761, (p. 226). Consultation de la communauté de Forcalquier sur les droits de lods et d'indemnité, 1762, (p.165, 305).
- A 31** Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, deuxième 1769
partie, suites VI à X, 1769, 722 p., index thématique.
A noter : extrait d'un arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Provence au sujet du transport et commerce du sel permis aux voituriers de Provence, 1767, (p.332). Décision sur le droit d'amortissement des messes fondées à Seyne, 1764, (p.19). Les Ursulines de Riez sur le paiement des droits d'insinuation des dotations spirituelles, 1765, (p. 137). Un bourgeois de la ville des Mées sur les droits de contrôle des exploits, 1765, (p.164). Le seigneur d'Allons sur le paiement d'une rente viagère au sieur chevalier de Demandols la Palu, 1766, (p.201). La communauté de la ville des Mées sur le paiement d'une nourrice et des droits de contrôle payés à ce sujet, 1766, (p.273). Les droits de contrôle et d'insinuation d'un testament à la Bréole, 1766, (p.292). Maître Mari Blanc, notaire royal à Saumane, sur une donation faite à des enfants pupilles, 1767, (p. 325). La communauté de la ville de Seyne au sujet des gabelles, 1764, (p. 335). Le droit d'insinuation au centième denier à Annot, 1767, (p. 386). La révocation d'une fondation à Beauvezer 1767, (p.394). Le séminaire de Sénez sur le paiement d'un droit d'amortissement, 1767, (p. 411). Les droits payés pour un testament portant nomination d'un tuteur et curateur à Manosque, 1767, (p. 415). Les droits payés pour un testament d'un travailleur de Malijai, 1768, (p.450).
- A 32** Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, troisième 1772
partie, suites XI à XIV, 1772, 576 p., index thématique. *À noter : contrôle et insinuation d'un contrat de mariage contenant donation mutuelle à Malijai, 1771, (p. 273). Montant des droits de contrôle et d'insinuation perçus sur le testament d'un berger de Thorame-Basse, 1772, (p. 484). Montant des droits de contrôle et d'insinuation perçus sur le testament d'un travailleur de Niozelles, 1772, (p. 489). La qualité d'un testateur pour un ecclésiastique d'Entrevaux, 1769, (p.38). Paiement du centième denier suite à une donation d'immeuble pour un négociant de Gréoux, 1771, (p. 335). La XIVème suite mentionnée comme manquante dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A est en réalité présente.*
- A 33** Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, quatrième 1777
partie, suites XV à XVIII, 1777, 608 p., index thématique.
À noter : décision au sujet du paiement de la censive sur les moulins à Valernes, 1772, (p. 110). Paiement du centième denier par un papetier à Moustiers lors d'une donation, 1773, (p. 178). Décision concernant Jean-Louis Amaudric du Chaffaut, prévôt de l'église cathédrale de Riez, sur un bail à cens, 1774, (p. 209). Communauté de Châteauneuf-les-Moustiers au sujet du paiement des droits d'amortissement, 1775, (p. 222). Communauté de Manosque au sujet du paiement des droits d'amortissement, vers 1770, (p. 226). Décharge du paiement du droit d'amortissement par une fondation d'une école de charité à Annot, 1756, (p. 231). Paiement du centième denier pour une maison sise à Moustiers, 1776, (p. 350). Décision concernant Henry de Valernes, chanoine de l'église de Riez au sujet du paiement des droits d'amortissement sur la prébende de Rougon, 1776, (p. 370). Paiement d'un exploit en justice à Seyne, 1776, (p. 429). Deux ménagers de Vachères ayant contracté mariage dans le comté de Sault et demandant à être exempté des droits de contrôle, 1776, (p. 501). Droit de contrôle d'un mariage à Forcalquier, 1777, (p. 539).

- A 34** Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, cinquième partie, suites XIX à XXII, 1787, 750 p., index thématique. 1787
Registre des décisions sur le contrôle, centième denier et autres, sixième partie, suites XIII à XXIV, 1787, 241 p., pas d'index, incomplet.
- A noter :*
Décisions contenues dans la cinquième partie : contrat de mariage à Mallemoisson, 1778, (p.54). Qualité d'un testateur, cardeur à laine à Pierrevert, 1779, (p. 119). Droits dûs pour un acte résilié portant sur la vente d'une bastide à un mineur à Thorame-Haute, 1780, (p. 230). Droit d'insinuation d'une permission de tester pour un travailleur de Sainte-Tulle, 1780, (p. 269). Droits de contrôle d'un mariage à Simiane-lès-Apt, 1780, (p. 278). Paiement des droits de sol pour livre par un bourgeois de Seyne, 1781, (p. 484). Droit de centième denier à Thoard, 1782, (p.633). Qualité d'une testatrice à Châteauneuf, 1782, (p. 715). Droits de contrôle d'un acte de mariage d'un travailleur de Saint-Benoît, 1782, (p. 723). Décisions contenues dans la sixième partie : droit de centième denier pour une vente annulée à Sisteron, 1784, (p. 35).
- La note manuscrite sur la famille de Bologne de Barcelonnette du 24 mars 1784 initialement classée sous la cote A34 dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A de 1987 est désormais sous la cote A23.*

Pièces diverses non datées ou non identifiées

- A35**
- Extrait d'un registre de la Cour des comptes de Provence. Jacques Silvy, conseiller archivaire à la Cour des comptes début XVI^e siècle.
 - Libellé appellatoire et articles des 3 et [...], Draguignan, Forcalquier et Digne et leurs adhérents appelants des délibérations faites par les gens tenans dernièrement les états en Provence contre les dits tenants les état appelés (vers 1550 ?).
 - Imprimés non datés : avertissement et observations sur l'analyse et l'usage de la terre végétative d'Étaples (s.d). Manière de distinguer le bon kinkina du mauvais (s.d). Signalement du nommé Pierre Gibra dit Catina (s.d).

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE A

INDEX



Tableau des noms géographiques du département cités dans l'index général

A

Albosc
Allons
Annot
Aubignosc

B

Barcelonnette
Barras
Bayons
Beauvezer
Bédejun

C

Castellane
Champtercier
Château-Arnoux
Châteaufort
Châteauneuf
Châteauneuf-le-Charbonnier
Châteauneuf-les-Moustiers
Châteauneuf-Val-Saint-Donat
Châteauredon
Clamensane
Claret
Clumanc
Colmars

D

Digne
Dromont

E

Entrepierres
Entrevaux
Esparron-du-Verdon

F

Forcalquier

G

Gréoux

H

Hautes-Duyes

J

Jarjayes

L

La Bréole

La Condamine-Châtelard

La Palud

La Robine

Le Chaffaut

Le Châtelard

Le Lauzet-Ubaye

Le Poil

Les Dourbes

Les Mées

Les Sieyes

L'Escale

Limans

Lincel

M

Malijai

Mallemoisson

Manosque

Montagnac

Montlaux

Moustiers

N

Nibles

Niozelles

O

Ongles

P

Pierrerue

Pierrevert

Pontis

Puimichel

R

Reillanne

Riez

Rougou

S

Saint-Benoît

Saint-Estève

Sainte-Tulle

Saint-Geniez

Saint-Jurson

Saint-Maime

Saint-Martin-de-Renacas

Saint-Martin-le-Charbonnier

Saint-Martin-les-Eaux

Saint-Michel l'Observatoire

Saint-Paul

Saint-Symphorien

Salignac

Saumane

Sausses

Selonnet

Senez

Seyne

Sigoyer

Simiane

Sisteron

Soleilhas

Sourribes

T

Thoard

Thorame-Basse

Thorame-Haute

U

Ubaye

Ubraye

V

Vachères

Valavoire

Valensole

Valernes

Villemus

Villeneuve

Villeneuve-les-Volx

Volonne

Volx

Index général

Tableau méthodique des mots matières utilisés

Action économique

Police économique

Administration générale

Administration communale
Administration locale d'Ancien Régime
Domaine royal
États généraux
États provinciaux

Commerce

Boisson alcoolisée
Boucherie
Boulangerie
Commerce extérieur
Manifestation commerciale
Poids-et-mesures

Condition des personnes et des biens

Noblesse

Culture

Centre d'archives
Patrimoine ethnologique

Décision de justice

Amende
Amnistie
Galères

Défense du territoire

Arsenal
Équipement militaire
Fortification
Gens de guerre
Milices bourgeoises
Milices provinciales
Ravitaillement militaire
Recrutement militaire

Droit public

Monarchie

Economie rurale

Berger
Irrigation

Énergie

Énergie hydraulique

Entreprise

Artisan
Artisanat
Commerçant

Environnement

Cours d'eau

État civil

Mariage

Finances publiques

Concession funéraire

Dettes publiques

Monnaie

Fiscalité

Contributions indirectes

Droits de circulation

Droits de douane

Enregistrement

Exonération fiscale

Fiscalité directe d'Ancien Régime

Monopoles fiscaux

Office d'Ancien Régime

Publicité foncière

Taxe extraordinaire d'Ancien Régime

Timbre fiscal

Fiscalité immobilière

Cadastrage

Cartographie

Forêt

Bois

Défrichement

Droits d'usage forestiers

Forêt

Guerre

Prisonnier de guerre

Immobilier

Construction

Industrie

Industrie textile

Manufacture

Justice civile

Justice civile

Justice pénale

Abandon d'enfant

Crimes et délits

Infraction militaire

Meurtre

Loisir

Loterie

Organisation judiciaire

Greffier

Huissier de justice

Juridiction

Justice royale

Justice seigneuriale

Notaire

Officier de justice d'Ancien Régime

Organisation scolaire

Collège
Enseignement privé
Établissement d'enseignement

Police

Détention d'armes
Maréchaussée
Police des jeux
Police judiciaire

Population

Décès
État civil
Étranger
Femme
Recensement de population

Production agricole

Apiculture
Bétail
Céréale
Élevage
Horticulture
Maladie des animaux
Médecine vétérinaire
Oléagineux
Production agricole
Protection des végétaux
Tabac
Ver à soie
Viticulture

Protection sociale

Invalide de guerre

Recherche scientifique

Société savante

Régime seigneurial

Alleu
Dénombrement seigneurial
Droits seigneuriaux
Privilèges des communautés

Santé

Action sanitaire
Assistante maternelle
Épidémie
Établissement public d'hospitalisation
Hôtel-Dieu
Profession médicale

Société

Condition sociale

Transport

Bâteau de navigation intérieure
Navire
Véhicule à traction animale

Travail

Rémunération

Vie politique

Colonie

Vie publique

Fondation
Prière publique

Vie quotidienne

Alimentation

Vie religieuse

Assemblée générale du clergé
Catholicisme
Confrérie
Institution ecclésiastique
Ministre du culte
Pèlerinage
Pratique religieuse
Presbytère
Protestantisme

Voie de communication

Ouvrage d'art
Réseau routier
Voie navigable

Liste alphabétique

Cet index regroupe en une liste unique les noms de personnes, les noms géographiques et les mots matières contenus dans les analyses et les documents eux-mêmes. Sont aussi inclus les événements historiques (Fronde, guerre de trente ans, guerre de la ligue d'Augsbourg, guerre de succession d'Espagne, guerre de succession d'Autriche, Indépendance des États-Unis). Les noms de personnes sont en capitale romaine suivis du prénom, les noms géographiques en minuscule italique et les mots matières en minuscule romaine. Les noms de congrégation religieuse sont en minuscule romaine avec l'initiale en majuscule. Les anciens noms de communes ont une entrée dans l'index, ainsi que le nom actuel afin de faciliter la recherche. Un tableau en annexe 3 présente les modifications et les changements d'appellation. La référence est faite à la cote de l'article.

A

Abandon d'enfant : A17-19, A21
Action sanitaire : A10, A14-17, A21
Administration communale : A17, A20-22
Administration locale d'Ancien Régime : A1-6, A8-22, A30-34
Aix - aujourd'hui Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône, France) : A1, A3-4, A9, A11, A21
Albosc - aujourd'hui Esparron-du-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A10, A13
Alimentation : A7, A18
Allauch (Bouches-du-Rhône, France) : A10, A15
Allou : A2-4
Allons : A31
Amende : A2
Amnistie : A7, A12-13
Annot (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A18, A30-31, A33
Apiculture : A18-19
Apt (Vaucluse, France) : A13, A17
Arles (Bouches-du-Rhône, France) : A1
Arsenal : A21
Artisan : A33-34
Artisanat : A12
Assemblée générale du clergé : A11, A13
Assistante maternelle : A31
Aubignosc (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A7, A11-12, A16-18, A21
Aups (Var, France) : A16
Avignon (Vaucluse, France) : A18

B

Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A20, A34
Barjols (Var, France) : A3
Barras (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Bateau de navigation intérieure : A19
Bayons (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A13, A20
Beauvezer (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A31
Bédejun - aujourd'hui Chaudon-Norante (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Berger : A32
Bernadines - Congrégation des (Entrevaux) : A21
Besse (Var, France) : A3
Bétail : A1, A3-4, A9, A12, A15, A17
Bois : A9
Boisson alcoolisée : A1-2, A4-7, A18
Boucherie : A6
Boulangerie : A9
Bourbon - Collège royal de (Aix) : A18
Brignoles (Var, France) : A3

C

Cadastre : A9, A11-12, A16, A18
Cartographie : A18, A20
Castellane (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16
Catholicisme : A10, A12, A15-18, A21, A31
Centre d'archives : A14
Céréale : A3, A5, A8, A10, A15, A17
Champtercier (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A7, A9, A13-14, A19-20
Château-Arnoux - aujourd'hui Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A11, A16, A21
Châteaufort : A8, A13-14, A16
Châteauneuf-le-Charbonnier - aujourd'hui Châteauneuf-Val-Saint-Donat (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Châteauneuf-les-Moustiers - aujourd'hui La Palud-sur-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A33-34
Châteauneuf-Val-Saint-Donat (Alpes-de-Haute-Provence, France): voir *Châteauneuf-le-Charbonnier*
Châteauredon (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11, A16, A21-22
Chaudon-Norante (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Bédejun*
Clamensane (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A10, A17
Claret (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A7, A9, A12
Clumanc (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A14
Collège : A18, A20
Colmars (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A10
Colonie : A21
Commerçant : A32
Commerce extérieur : A17-18, A22
Compagnie des Indes : A11
Concession funéraire : A20
Condition sociale : A6, A10-12, A18
Confrérie : A16
Construction : A22
Contributions indirectes : A1, A2, A5, A8, A11-12, A19-20, A22
Cours d'eau : A12
Crimes et délits : A11, A18

D

Dauphiné : A2
Décès : A8, A9
Défrichement : A2, A9-11, A16-19
Dénombrement seigneurial : A5
Détention d'armes : A9, A15, A17, A19
Dette publique : A1-4, A6, A8-11, A17, A21-22
Digne - aujourd'hui Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A4, A14-15, A18, A21
Domaine royal : A2-3
Draguignan (Var, France) : A16
Droits de circulation : A8
Droits de douane : A2, A4, A6, A9, A15, A17-18
Droits d'usage forestiers : A4, A12, A16, A21
Droits seigneuriaux : A1-3, A11-15, A30
Dromont - aujourd'hui Saint-Geniez (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A8-9

E

Élevage : A14, A21
Énergie hydraulique : A33
Enregistrement : A2-3, A5, A7
Enseignement privé : A30, A33
Entrepierres (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A12-13
voir aussi *Saint-Symphorien*

Entrevaux (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1, A5, A8-9, A32

Épidémie : A1, A10

Équipement militaire : A4, A10-12, A14-15, A17-18

Esparron-du-Verdon : voir *Albiosc*

Établissement d'enseignement : A21

Établissement public d'hospitalisation : A22

État civil : A13

État provinciaux : A1-5, A7-10, A12-13, A16-29

États Généraux : A22

Étranger : A6, A21

Exonération fiscale : A1, A5, A21

F

Femme : A18, A21

Fiscalité directe d'Ancien Régime : A1-22, A30-34

Flandres - parlement : A15

Fondation : A31

Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1-2, A10, A16, A20, A22, A30, A33

Forêt : A19, A21

Fortification : A1

Fréjus (Var, France) : A2, A16

Fronde (1648-1652) : A2

G

Galères : A8, A9

Gap (Hautes-Alpes, France) : A9

Gardanne (Bouches-du-Rhône, France) : A18

Gens de guerre : A1-7, A9, A14-15

Grasse (Alpes-Maritime, France) : A16

Greffier : A4, A17, A20

Gréoux - aujourd'hui Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A32

Guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) : A5

Guerre de succession d'Autriche (1740-1748) : A14-15

Guerre de succession d'Espagne (1701-1714) : A6-9

Guerre de trente ans (1678-1648) : A1

H

Hautes-Duyes (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Saint-Estève*

Horticulture : A17, A19

Hôtel-Dieu : A18

Huissier de justice : A20-21

I

Identité commerciale : A3, A6, A12, A14

Indépendance des États-Unis (1775-1782) : A21

Industrie textile : A14, A17, A21-22

Infraction militaire : A9

Institution ecclésiastique : A5, A15

Invalide de guerre : A17

Irrigation : A2, A5

Istres (Bouches-du-Rhône, France) : A3

J

Jarjayes - aujourd'hui Noyers-sur-Jabron (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A3-4

Juridiction : A2-4, A9, A11-12, A14-18, A20-22

Justice civile : A2-5, A10-12, A16-17, A19, A21

Justice pénale : A20-21

Justice royale : A2-6, A9-12, A14-22

Justice seigneuriale : A2, A5

L

La Bréole (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11, A31
La Condamine-Châtelard (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Le Châtelard*
La Palud - aujourd'hui La Palud-sur-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A31
voir aussi *Châteauneuf-les-Moustiers*
La Robine - aujourd'hui La Robine-sur-Galabre (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11, A13
Languedoc : A4, A6
Le Chaffaut - aujourd'hui Le Chaffaut-Saint-Jurson (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A33
Le Châtelard - aujourd'hui La Condamine-Châtelard : A20
Le Lauzet-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Ubaye*
Le Poil - aujourd'hui rattachée à Senez (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Les Dourbes - aujourd'hui rattachée à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Les Mées (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A12, A29, A31
Les Sieyes - aujourd'hui rattachée à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
L'Escale (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A6-8, A10-11, A18, A21
Limans (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A17
Lincel - aujourd'hui Saint-Michel-l'Observatoire (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A10, A13-16, A19-20
Lorgues (Var, France) : A16
Loterie : A12, A19

M

MAINE, Charles du : A23
Maladie des animaux : A14-15, A17
Malijai (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A32
Mallemoisson (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A34
Malte - ordre de : A20
Manifestation commerciale : A10, A16, A18
Manosque (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A2, A13-14, A16, A20-22, A31, A33
Manufacture : A2, A17, A19-21
Maréchaussée : A9
Mariage : A32-34
Marseille (Bouches-du-Rhône, France) : A1-4, A6, A18, A20-22
Martigues (Bouches-du-Rhône, France) : A10
Médecine vétérinaire : A1, A19
Meurtre : A17
Milices bourgeoises : A1
Milices provinciales : A4, A5-8, A10-13, A16-21
Ministre du culte : A3, A5, A11, A15, A20-21, A31-33
Monarchie : A1, A2, A6, A8, A10-13, A15, A17, A21, A23
Monnaie : A7, A9-11, A18
Monopoles fiscaux : A1-3, A18-19, A21, A31
Montagnac - aujourd'hui Montagnac-Montpezat (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A20
Montlaur (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A12, A19, A21
Moustiers - aujourd'hui Moustiers-Sainte-Marie (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A14, A16, A33

N

Navire : A20
Nibles (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A6, A10-11, A14-15, A21-22
Niozelles (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A32
Noblesse : A1-2, A5, A9, A12, A20
Notaire : A7, A12-15, A18, A20
Notre-Dame-de-la-Mercy - ordre de : A2, A9
Notre-Dame-du-Mont-Carmel - ordre de : A3, A5

O

Office d'Ancien Régime : A1, A3-11, A13, A18, A19
Officier de justice d'Ancien Régime : A15, A20-21

Oléagineux : A8-9, A16-17

Ongles (*Alpes-de-Haute-Provence, France*) : A21-22

Ouvrage d'art : A17-18

P

Patrimoine ethnologique : A14, A17

Pèlerinage : A3

Pierrerue (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1, A9

Pierrevert (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A10, A34

Poids-et-mesures : A3, A6-7, A18

Police des jeux : A3, A5, A8-10, A15, A19

Police économique : A19

Police judiciaire : A11

Pontis (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A13, A15

Pratique religieuse : A31

Presbytère : A21

Prière publique : A1-2, A6, A8, A10-18, A21

Prisonnier de guerre : A15

Privilèges des communautés : A1-2, A9

Production agricole : A11

Profession médicale : A1, A3, A12, A14, A17, A21

Protection des végétaux : A17, A19

Protestantisme : A3, A6, A11, A23

Provence - canal de : A18

Publicité foncière : A20

Puimichel (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1

R

Ravitaillement militaire : A1-2, A4-10, A12-13, A15-16, A18, A21

Recensement de population : A5, A17, A22

Recrutement militaire : A6-7, A13, A15, A19-20

Reillanne (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A30

Rémunération : A3-4, A8, A22

Réseau routier : A2-8, A11, A14, A16-21

Riez (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A6-8, A10, A12, A14-15, A17-18, A21-22, A31, A33

Rouen (Seine-Maritime, France) : A22

Rougon (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A4-5, A11, A12-18, A33

Roussillon : A6

S

Saint-Lazare-de-Jérusalem - ordre de : A3, A5

Saint-Benoît (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A34

Saint-Estève - aujourd'hui Hautes-Duyes (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A6, A11, A13-16, A20-22

Saint-Geniez (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Dromont*

Sainte-Tulle (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A34

Saint-Jaume - collège de (Marseille) : A20

Saint-Jurson - aujourd'hui Le Chaffaut-Saint-Jurson (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16

Saint-Maime (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A21

Saint-Martin-de-Renacas - aujourd'hui Saint-Martin-les-Eaux (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9

Saint-Martin-le-Charbonnier - aujourd'hui Saint-Martin-les-Eaux (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11

Saint-Martin-les-Eaux (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Saint-Martin-de-Renacas*

Saint-Maur - congrégation religieuse de : A14

Saint-Maximim (Var, France) : A15

Saint-Michel-l'Observatoire (Alpes-de-Haute-Provence, France) : voir *Lincef*

Saint-Paul - aujourd'hui Saint-Paul-sur-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16

Saint-Rémy - aujourd'hui Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône, France) : A22

Saint-Symphorien - aujourd'hui Entrepierres (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A5, A15, A19, A21

- Saint-Victor - Abbaye de (Marseille)* : A18
Salignac (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A21-22
Sault (Vaucluse, France) : A1
Saumane (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A31
Sausses (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A10, A12-13, A21
Selonnet (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9
Senez (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A12, A31
Seyne (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A2, A31, A33, A34
Sigoyer (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11
SILVY, Jacques : A35
Simiane ou Simiane-lès-Apt - aujourd'hui Simiane-la-Rotonde (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16, A34
Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A3-5, A9, A14, A21, A34
SOANEN, Jean -Evêque de Senez : A12
Société savante : A17
Soleilhas (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16
Sourribes (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A6, A9, A12
- T**
- Tabac : A3, A7, A10, A16, A21
Taxe extraordinaire d'Ancien Régime : A1-5, A7-9, A11, A14-15, A20-21
Thoard (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1, A34
Thorame-Basse (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A9, A32
Thorame-Haute (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A1, A6-14, A16-19, A34
Timbre fiscal : A3-4, A8, A13, A15-16, A21
Toulouse (Haute-Garonne, France) : A2
- U**
- Ubaye : aujourd'hui Le Lauzet-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence, France)* : A17
Ubraye (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A15
- V**
- Vachères (Alpes-de-Haute-Provence, France)* : A20, A22, A33
Valavoire (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A2
Valensole (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A5, A10-11, A14
Valernes : A33
Véhicule à traction animale : A17, A21
Ver à soie : A16
Villecroze (Var, France) : A12, A15
Villemus (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A4, A8, A14
Villeneuve (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A16-17
Viticulture : A19
Vitrolles (Bouches-du-Rhône, France) : A10
Voie navigable : A18
Volonne (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A4-6, A9-10, A12, A14, A22
Volx (Alpes-de-Haute-Provence, France) : A11

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE A

ANNEXES



Répertoire numérique de la série A

Annexe 1 : table de concordance des cotes

| Cote initiale | Nouvelle cote | Analyse | Remarques |
|---------------|---------------|--|-----------|
| A1 | A23 | Statuts de Provence (vers 1450, en provençal, lettrine à l'encre noire). | |
| A1 | A23 | Procès-verbal des états généraux de la province tenus à Riez le 24 mars [1594]. | |
| A1 | A35 | Extrait d'un registre de la Cour des comptes de Provence. Jacques Silvy, conseiller archivaire à la Cour des comptes début XVI ^e siècle. | |
| A1 | A35 | Libellé appellatoire et articles des 3 et [...], Draguignan, Forcalquier et Digne et leurs adhérents appelants des délibérations faites par les gens tenans dernièrement les états en Provence contre les dits tenants les état appelés (vers 1550). | |
| A1 | A23 | Abrégé des états tenus en la ville d'Aix par mandement et autorité du roi au mois de février -mars 1601. | |
| A1 | A23 | Copie du testament de Charles du Maine, comte de Provence, du 10 décembre 1481. (vers 1640) | |
| A1 | A23 | Rôle des impositions levées par le [trésorier] général du pays par le parti de la cour de parlement dès le mois de novembre 1588 jusqu'à la fin du mois de décembre 1595. | |
| A2 | A23 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés du pays de Provence, décembre 1683, janvier 1684. | |
| A21 | A28 | Procès-verbal de l'assemblée de messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence, 1782. | |
| A21 | A22 | Imprimés année 1786 | |
| A22 | A29 | Procès-verbal de l'assemblée générale des gens du tiers état du pays et comté de Provence, 1788. | |
| A22 | A29 | Procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des états généraux du pays et comté de Provence, 1787. | |
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, décembre 1724 (double). | |
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, décembre 1725. | |
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, janvier 1728. | |
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, novembre 1728. | |
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, juillet 1729. | |

Répertoire numérique de la série A

| Cote initiale | Nouvelle cote | Analyse | Remarques |
|---------------|---------------|---|--|
| A23 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, décembre 1729. | |
| A24 | A25 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de novembre 1740, octobre 1741, octobre 1742, décembre 1743, novembre 1744, novembre 1745, novembre 1746, novembre 1747, novembre 1748, novembre 1749. | |
| A25 | A26 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de mai 1757 (double), août 1757, décembre 1757 (double), octobre 1758, mars 1760, janvier 1761. | |
| A26 | A27 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de janvier 1764, février 1765, novembre 1765, novembre 1766, novembre 1767, octobre 1768. | |
| A27 | A20 | Règlement du pays de Provence pour l'entretien des ponts et chemins (1777). | |
| A27 | A14 | Règlement du pays de Provence sur les chemins et ponts (1740). | |
| A27 | A28 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1774, février 1776, décembre 1776 (double), décembre 1777. Manque mars 1777 mentionné dans l'instrument de recherche dactylographié de la série A. | |
| A28 | A22 | Discours du roi prononcé à l'assemblée de notables en 1787. | |
| A28 | A21 | Capitation pour la communauté de Châteauredon (1784). | |
| A28 | A29 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1786. Procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des états généraux de Provence de décembre 1787. | |
| A33 | A23 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, novembre-décembre 1685. | Archives retrouvées dans la commune de Simiane-la-Rotonde (<i>Alpes-de-Haute-Provence, France</i>) |
| A33 | A23 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, novembre-décembre 1686. | idem |
| A33 | A23 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, novembre-décembre 1688. | idem |
| A33 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, décembre 1724. | idem |
| A33 | A24 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence décembre 1729 (double), novembre 1731 (double), janvier 1739. | idem |

Répertoire numérique de la série A

| Cote initiale | Nouvelle cote | Analyse | Remarques |
|----------------------|----------------------|--|------------------|
| A33 | A26 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de mai 1757 (double), décembre 1757 (double), octobre 1762. | idem |
| A33 | A28 | Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence de décembre 1776 et janvier 1782. | idem |
| A33 | A25 | Procès-verbal des messieurs les procureurs nés et joints du pays de Provence, 1755. | idem |
| A33 | A14 | Règlement du pays de Provence sur les chemins et ponts (1740). | idem |
| A34 | A22 | Mémoire pour les vigueries de la haute Provence au sujet du réaffouagement, 1787. | |
| A34 | A23 | Note manuscrite sur la famille de Bologne de Barcelonnette, 24 mars 1784. | |

Répertoire numérique de la série A

Annexe 2 : documents originaux déjà cotés en bibliothèque

| Intitulé | Année | Cote |
|---|--------|-----------|
| Cotés en brochures | | |
| Affouagement des Villes et Villages du Pays et Comté de Provence en 1647. | 1647 | 8 03 169 |
| Arrest du conseil d'estat du Roy sa majesté y estant, du 22 mars 1700, qui casse et annulle l'arrest des chambres assemblées du Parlement de Provence, rendu contre M. l'Évesque de Sisteron et qui ordonne, que l'arrest qui le casse, sera transcrit sur les registres du Parlement, à la diligence du Procureur Général de Sa Majesté. | 1700 | BR 02 105 |
| Recueil contenant l'arrest du Conseil du 12 décembre 1705 qui subroge les Procureurs des Gens des trois États de Provence, à la Sous-Ferme des Droits de Controlle des Actes de Notaires, Petit Sceau, Insinuations Laiques et de la distribution de la Poudre à giboyer, 1706. | 1706 | 8 03 834 |
| Factum pour le Chapitre de Sisteron et les trois Chanoines qui ont fait les Options des Prébendes lors du decez du sieur Arnault, [...] contre Me Balthazard Burle de Curban, Abbé de Lure, prétendant droit à la prébende de Saint Domnin, que possédait le Sieur Arnault [...]. | [1730] | BR 02 106 |
| Règlement particulier pour la communauté de la ville de Manosque autorisé par arrêts du Parlement en janvier 1668 [...]. | 1733 | 8 04 215 |
| Règlement général fait par la Cour de Parlement de Provence, les Chambres assemblées, du 5 octobre 1740. | 1740 | 8 03 174 |
| Règlemens du pays de Provence, sur les chemins et ponts, Déclarations du Roy, Ordonnances de M. l'Intendant, et Lettre de Messieurs les Procureurs du Païs, servant d'avis, 1740. | 1740 | 8 04 032 |
| Arrêts du parlement d'Aix, rendus au sujet du refus des Sacremens fait à Mr. Eymard, Lieutenant Général au Siège de Forcalquier, 1753. | 1753 | 8 04 066 |
| Mémoire instructif pour Sr. Jean-Baptiste Léautaud, Négociant au Hameau d'Uvernet dans la communauté de Barcelonette, Demandeur en Requête tendante en apel de taxe des épices de la Sentence du 14 avril 1749, [...] contre Me. Melchior Tourniaire, préfet de la Ville et Vallée de Barcelonette, Défendeur, 1753. | 1753 | 8 01 661 |
| Mémoire instructif servant de réponse aux écrits communiqués par Mr. de Volone le 28 avril 1757 pour Mre. François de Morel Villeneuve [...] contre Messire Étienne-Martin de Morel, Seigneur de Volone [...]. | 1757 | BR 02 107 |
| Mémoire instructif pour Messire François de Morel Villeneuve, Chevalier [...] contre Mre. Antoine-Sauveur de Morel-Valbonnette, ancien capitaine au régiment de Toulouse, Infanterie appelant de lad. sentence et encore contre le Sieur de Moret de Valbonnette, Chanoine-Doyen du Chapitre de St. Sauveur d'Aix et Dame Elizabeth de Morel, Marquise de Villeneuve Flayosc, défendeurs, d'autre. 1762 | 1762 | BR 02 108 |
| Lettre sur la vigne écrite à Mr. L. B de la T. D par Mr. D. le 16 septembre 1772. | 1772 | BR 00 069 |

Répertoire numérique de la série A

| Intitulé | Année | Cote |
|---|-------|-----------|
| Oraison funèbre de très-grand, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis XV, le bien-aimé Roi de France et de Navarre, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint-Denis, le 27 juillet 1774, par Messire Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, Evêque de Senez. | 1774 | 8 03 651 |
| Édit du Roi, portant désunion pour l'avenir des Offices de Notaire et de Procureur en la Ville et Sénéchaussée de Digne, 1777. | 1777 | 8 03 698 |
| Déclaration du Roi, concernant les Empoisonneurs, 1780. | 1780 | BR 00 887 |
| Mandement de Monseigneur l'Eveque de Glandeve pour faire chanter le Te-Deum dans les Eglises de son Diocèse en actions de graces des avantages remportés par les Armées combinées du Roi et des Etats-Unis en Amérique, 1781. | 1781 | BR 02 103 |
| Exposition des principaux réglemens concernant l'administration économique des communautés de Provence : pour servir d'instruction auxdites communautés. Publiée par ordre de l'Assemblée particulière de MM. les Procureurs du Pays tenue le 19 juillet 1786. | 1786 | BR 00 720 |
| Cotés dans les ouvrages | | |
| <i>Suite d'arrests notables de la Cour de Parlement de Provence, Cour des comptes, aydes et Finances du même Païs</i> , recueillis par Noble Hyacinte de Boniface, Seigneur de Vachières, Avocat au même Parlement, divisez en trois tomes, tome troisième, 1689. | 1689 | 5 174 |
| <i>Arrests notables de la Cour du Parlement de Provence, Cour des comptes, aydes et Finances du même Païs</i> , recueillis par Noble Hyacinte de Boniface, Seigneur de Vachières, Avocat au même Parlement, divisez en cinq tomes, tome premier, 1708. | 1708 | 5 219 |
| <i>Arrests notables de la Cour du Parlement de Provence, Cour des comptes, aydes et Finances du même Païs</i> , recueillis par Noble Hyacinte de Boniface, Seigneur de Vachières, Avocat au même Parlement, divisez en cinq tomes, tome second, 1708. | 1708 | 5 220 |
| Procès-verbal de l'assemblée de nosseigneurs des États généraux du pays et comté de Provence, 30 décembre 1787. | 1787 | 12 00 917 |

Annexe 3 : modifications et changements d'appellation des communes citées dans l'index général

Source : BRUN (J.P), *Alpes-de-Haute-Provence, Territoire et population*, 2007, tapuscrit, non publié. (coté 03 891 aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

Nota : il est employé le verbe «associer» lorsque l'association subsiste entre deux communes aujourd'hui (2013).

1) de l'appellation ancienne à la forme actuelle

Albosc : associée à Esparron-du-Verdon en 1973.

Bédejun : réunie à Chaudon en 1908 pour former Chaudon-Bédejun, dénommée Chaudon-Norante en 1919.

Château-Arnoux : dénommée Château-Arnoux-Saint-Auban en 1991.

Châteauneuf-le-Charbonnier : dénommée Châteauneuf-Val-Saint-Donat autour de 1730-1733 ²¹.

Châteauneuf-les-Moustiers : associée à La Palud-sur-Verdon en 1974.

Digne : dénommée Digne-les-Bains en 1988.

Dromont : nom révolutionnaire, dénommée Saint-Geniez en 1859.

Gréoux : dénommée Gréoux-les-Bains en 1923.

Jarjayes : réunie à la commune de Noyers en 1832. Noyers devient Noyers-sur-Jabron entre 1851 et 1856.

La Palud : dénommée la Palud-sur-Verdon en 1961.

La Robine : dénommée La Robine-sur-Galabre en 1973.

Le Chaffaut : dénommée Le Chaffaut-Saint-Jurson en 1962.

Le Châtelard : dénommée La Condamine-Châtelard en 1850. Appartient à la France depuis le traité d'Utrecht (1713).

Le Poil : associée à la commune de Senez en 1973.

Les Dourbes : réunie à la commune de Digne en 1974.

Les Sièyes : réunie à la commune de Digne en 1862.

Lincel : associée à Saint-Michel-l'Observatoire en 1973.

Moustiers : dénommée Moustiers-Sainte-Marie en 1848.

Montagnac : dénommée Montagnac-Montpezat en 1974.

Saint-Estève : rattachée à la commune de Hautes-Duyes en 1973.

Saint-Jurson : réunion des communes de Saint-Jurson et du Chaffaut-Lagremuse en une seule commune nommée Le Chaffaut-Saint-Jurson en 1962.

Saint-Martin-de-Renacas : dénommée Saint-Martin-les-Eaux en 1892.

Saint-Martin-le-Charbonnier : dénommée Saint-Martin-les-Eaux en 1892.

Saint-Symphorien : rattachée à Entrepierres en 1973.

Simiane ou Simiane-lès-Apt : dénommée Simiane-la-Rotonde en 1954.

Ubaye : rattachée à la commune du Lauzet en 1959 pour former Le Lauzet-Ubaye.

2) de la forme actuelle à l'appellation ancienne

Châteauneuf-Val-Saint-Donat - anciennement dénommée Châteauneuf-le-Charbonnier ²².

Chaudon-Norante - nommée Chaudon-Bédejun avant 1919, Bédejun et Chaudon sont réunies en 1908.

Château-Arnoux-Saint-Auban - dénommée Château-Arnoux avant 1991.

Digne-les-Bains - dénommée Digne avant 1988. La commune des Dourbes lui est rattachée en 1974. Les communes de Courbons, Gaubert et Les Sièyes sont réunies à celle de Digne en 1862.

Entrepierres - les communes de Saint-Symphorien et de Vilhosc lui sont rattachées en 1973.

Esparron-du-Verdon - Albosc lui est associée en 1973.

Gréoux-les-Bains - dénommée Gréoux avant 1823.

²¹ Source : archives communales de Châteauneuf-Val-Saint-Donat : registre de délibérations de la communauté, années 1729, et 1733. Cote E DEP 053/5 aux archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence.

²² Cf. note supra.

Hautes-Duyes - les communes d'Auribeau et de Saint-Estève lui sont rattachées en 1973.

La Condamine-Châtelard - dénommée Le Châtelard avant 1850. Appartient à la France depuis le traité d'Utrecht (1713).

La Palud-sur-Verdon - dénommée La Palud avant 1961. La commune de Châteauneuf-les-Moustiers lui est associée en 1974.

La Robine-sur-Galabre - résulte de la réunion des communes de la Robine, Ainac, Lambert et Tanaron en 1973.

Le Chaffaut-Saint-Jurson - résulte de la réunion des communes du Chaffaut et de Lagremuse en 1887 en une commune nommée Le Chaffaut-Lagremuse. En 1962, réunion des communes de Saint-Jurson et du Chaffaut-Lagremuse en une seule commune nommée Le Chaffaut-Saint-Jurson. En 1973 rattachement de la commune d'Espinouse.

Le Lauzet-Ubaye - résulte de la réunion des communes du Lauzet et d'Ubaye en 1959. Appartient à la France depuis le traité d'Utrecht (1713).

Moustiers-Sainte-Marie - dénommée Moustiers avant 1848.

Montagnac-Montpezat - association de la commune de Montpezat à la commune de Montagnac en 1974.

Noyers-sur-Jabron - anciennement dénommée Noyers (changement d'appellation entre 1851 et 1856). Jarjayes est rattachée à Noyers en 1832.

Saint-Geniez - résulte de la réunion des communes de Chardavon et de Saint-Geniez en 1859, anciennement dénommée Saint-Geniez-de-Dromont en l'an IX, Dromont sous la Révolution, Saint-Geniez d'Authon avant la Révolution. Les communautés de Saint-Geniez, Auton et Dromont sont mentionnées au XVII^e siècle.

Saint-Martin-les-Eaux - anciennement dénommée Saint-Martin-le-Charbonnier, puis Montmartin sous la Révolution, Saint-Martin en l'an II, Saint-Martin-de-Renacas et Saint-Martin-les-Eaux en 1892. En 1974, réunion de la commune de Saint-Martin-les-Eaux à celle de Manosque. Fusion annulée en 1980.

Saint-Michel-l'Observatoire - la commune de Lincel lui est associée en 1973.

Saint-Paul-sur-Ubaye - dénommée Saint-Paul avant 1998. Appartient à la France depuis le traité d'Utrecht (1713).

Senez - la commune du Poil lui est associée en 1973.

Simiane-la-Rotonde - dénommée Simiane-lès-Apt avant 1954. Association des communes de Carniol, Simiane-la-Rotonde et Valsaintes en 1974 en une seule commune dénommée Simiane-la-Rotonde.

Volonne - Châteauneuf sous Volonne mentionnée au XIV^e siècle.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| Identification..... | 3 |
| Contexte..... | 3 |
| Contenu..... | 7 |
| Conditions d'accès et d'utilisation..... | 8 |
| Sources complémentaires..... | 8 |
| Bibliographie sommaire..... | 9 |
| Contrôle de la description..... | 9 |
| | |
| CORPS DU RÉPERTOIRE | 11 |
| | |
| SOMMAIRE | 12 |
| Imprimés (petits formats) des actes royaux et de l'administration de Provence..... | 14 |
| Pièces éparses et documents reliés relatifs à l'administration de Provence..... | 24 |
| Intendance..... | 27 |
| Pièces diverses non datées ou non identifiées..... | 29 |
| | |
| INDEX | 31 |
| Tableau des noms géographiques du département cités dans l'index général..... | 32 |
| Index général..... | 35 |
| <i>Tableau méthodique des mots matières utilisés</i> | 35 |
| <i>Liste alphabétique</i> | 39 |
| | |
| ANNEXES | 45 |
| <i>Annexe 1 : table de concordance des cotes</i> | 47 |
| <i>Annexe 2 : documents originaux déjà cotés en bibliothèque</i> | 51 |
| <i>Annexe 3 : modifications et changements d'appellation des communes citées dans l'index général</i> | 53 |
| | |
| TABLE DES MATIÈRES | 57 |

